

L'an deux mil dix-sept, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire,

**Présents** : Nathalie MONCEAU, Karine LEBATTEUX, Katia HARDOUIN, Ulysse GRUDÉ, Ludovic LEGENDRE, Cécile JANVIER, Gladys TORTAY, Nicolas ALLAIN, Stéphanie SIMON, Jean-Luc CHAMBRIER, Nadège TERREAU, Pascal MAZÉ, Arnaud GOYÉ, Marc GABAY, Joëlle BRUNET, Jean-Luc HUVELINE.

**Absents excusés** : Michel DEROO (pouvoir à Pascal MAZÉ), Mickaël BEURY (pouvoir à Nadège TERREAU), Caroline BATTEUX-LEVEAU, Manuela PIOU (pouvoir à Nathalie MONCEAU), Isabelle YVON (pouvoir à Karine LEBATTEUX), Christophe VAUMORON (pouvoir à Jean-Luc HUVELINE).

**Secrétaire de séance élu à l'unanimité** : Jean-Luc CHAMBRIER

**Était également présent** : Isabelle DURAND, **Secrétaire Générale**.

### Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 27/02/2017

1. Finances :
  - a. Compte administratif 2016, Compte de gestion 2016, Affectation des résultats 2016 des budgets Houssay, commune, assainissement, panneaux photovoltaïques
  - b. Budget primitif 2017 Houssay, commune, assainissement, panneaux photovoltaïques
  - c. Budget de la commune :
    - i. Subvention versée au budget primitif 2017 du CCAS
    - ii. Subventions versées au budget primitif 2017 du Houssay
    - iii. Subventions versées aux écoles de la commune pour l'année 2017
    - iv. Subventions versées aux associations pour 2017
    - v. Vote des taux des taxes directes communales pour l'année 2017
    - vi. Vote du budget primitif 2017 de la commune
2. Urbanisme :
  - a. Dépôt d'un permis de construire pour les travaux d'aménagement de la mairie et les travaux d'aménagement de l'accueil et de réhabilitation des sanitaires du Houssay
  - b. Avenant à la convention de participation financière pour l'extension réseau d'eau potable pour le projet de télésiège suite à une modification du montant des travaux qui est moins élevé que prévu.
  - c. Nom de rue dans lotissement Villa Plaisance
  - d. Convention avec la Fédération départementale de groupements de défense contre les organismes nuisibles.
  - e. Présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire
3. Travaux :
  - a. Lancement de la procédure de consultation au titre de la procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de l'accueil et de réhabilitation des sanitaires du Houssay,
  - b. Lancement de la procédure de consultation au titre de la procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de la place du 11 novembre,
  - c. Lancement de la procédure de consultation au titre de la procédure adaptée pour les travaux d'aménagement sécuritaire et urbain de la route de Voivres et aménagement du giratoire des Ajoncs,
  - d. Lancement de la procédure de consultation au titre de la procédure adaptée pour les travaux de réaménagement de la cour de l'école élémentaire
  - e. Demande de subvention au titre du produit des amendes de police pour travaux de voirie
4. Affaires scolaires : Lancement de la procédure de consultation au titre de la procédure adaptée pour la fourniture de repas au restaurant scolaire
5. Communauté de communes du Val de Sarthe : Dossiers en cours
6. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2017
7. Divers

## 1 Finances

*Distribution aux élus des comptes faisant l'objet d'un vote et diffusion pendant la séance du conseil municipal*

### Désignation d'un président de séance pour le point N°1 concernant les finances :

En vertu de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil élit, son président dans la séance où les comptes administratifs sont débattus. Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances, est élue par 21 voix pour et une abstention.

## 1 LES COMPTES 2016

- HOUSSAY : compte administratif 2016

### Délibération 2017/03/01 :

Vu les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10/03/2016 approuvant le budget primitif 2016 du Houssay, modifié par 3 décisions modificatives les 07/07/2016, 20/10/2016 et 17/11/2016.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Katia HARDOUIN Adjointe chargée des finances pour présider la séance pendant le vote, et qui expose les conditions d'exécution du budget,

M. le Maire se retire de la salle du Conseil pour le vote,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix, adopte le compte administratif du budget du Houssay de l'exercice 2016, arrêté comme suit en euros :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		CA 2016
Chap D011	Charges à caractère général	111 765,63 €
Chap D012	Charges de personnel et frais assimilés	191 187,40 €
Chap D65	Autres charges de gestion courante	2 946,21 €
Chap D66	Charges financières	634,80 €
Chap D67	Charges exceptionnelles	710,40 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>307 244,44 €</b>
Recettes		CA 2016
Chap R002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
Chap R70	Produits des services et ventes diverses	130 689,59 €
Chap R74	Dotations, subventions et participations	195 135,06 €
Chap R75	Autres produits de gestion courante	47 236,91 €
Chap R77	Produit exceptionnels divers	962,93 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>374 024,49 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		CA 2016
Chap D041	Opérations d'ordre patrimoniales	0,00 €
Chap D13	Subventions d'investissement reçues	0,00 €
Chap D16	Emprunts et dettes assimilées	21 241,23 €
Chap D20	Immobilisations incorporelles	8 702,20 €
Chap D21	Immobilisation corporelles	106 308,51 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>136 251,94 €</b>
Recettes		CA 2016
Chap R001	Solde d'exécution section d'invest. reporté	0,00 €
Chap R10	Dotations, fonds divers et réservés	0,00 €
Chap R13	Subventions d'investissement	577 627,28 €
Chap R041	Opérations d'ordre patrimoniales	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>577 627,28 €</b>

- HOUSSAY : compte de gestion 2016

*Délibération 2017/03/02 :*

Un extrait du compte de gestion est inséré dans les documents distribués aux élus.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et 2343-1 et 2,

Vu le budget primitif voté le 10/03/2016,

Vu les décisions modificatives de l'année 2016,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

L'Assemblée est informée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le receveur en poste à la Suze-sur-Sarthe, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Houssay.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix, adopte le compte de gestion de l'exercice 2016, établi par le receveur dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

- HOUSSAY : présentation des restes à réaliser et à recevoir 2016

Restes à réaliser en dépense

Article	Crédits alloués BP2016	Crédits consommés BP2016	Objet	Fournisseurs	Crédits reportés /FRS 2017
2031	12 148,16	8 702,20	Etude géotechnique entrée Domaine	FONDASOL	1 392,00 €
21318	664 500,00	27 614,79	Mission maîtrise d'oeuvre aménagement entrée Houssay	PIECES MONTEES	1 382,00 €
21318	664 500,00	27 614,79	Réhabilitation et construction neuve blocs sanitaires et const espace accueil domaine	BECB	15 425,76 €
21318	664 500,00	27 614,79	Réhabilitation et construction neuve blocs sanitaires et const espace accueil domaine	ATELIER HORIZON	8 652,15 €
21318	664 500,00	27 614,79	Contrat contrôle technique bâtiment et génie civil construction accueil Domaine et sanitaires	BUREAU VERIT	5 040,00 €
21318	664 500,00	27 614,79	Mission sps contrôle technique bâtiment et génie civil construction accueil Domaine et sanitaires	BUREAU VERIT	1 440,00 €
2183	1 050,00	1 162,41	Modem W9980 Borne wifi EAP120 Accueil Camping	DELTA TECHNO	208,48 €
2184	30 766,47	24 676,53	10 tables pique nique	LYCEE PROFESSIO	3 919,47 €
2188	45 256,00	31 919,37	Présentoir communication plaquettes accueil Domaine	SARL TETHIS BEL	237,00 €
2188	45 256,00	31 919,37	Révolver cheif smith et wesson pour répulsif oiseaux	LES CHOUANS	186,50 €
2188	45 256,00	31 919,37	10 Corbeilles rondes avec couvercles réf 3000094	EKIP COLLECTM	2 197,40 €
2188	45 256,00	31 919,37	Bouée ligne d'eau zone de baignade plan d'eau principal	LE MANS LOIS	200,00 €
Total TTC					40 280,76 €

Restes à recevoir en recette : néant

- HOUSSAY : affectation des résultats

*Délibération 2017/03/03 :*

En application de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget du Domaine du Houssay,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Houssay 2016	Investissement	fonctionnement
Dépenses	136 251,94 €	307 244,44 €
Recettes	577 627,28 €	374 024,49 €
Résultat de l'exercice	441 375,34 €	66 780,05 €
Résultat précédent	229 881,35 €	128 064,94 €
Résultat cumulé	671 256,69 €	194 844,99 €
Restes à réaliser en dépense	40 280,76 €	
Restes à réaliser en recette	0,00 €	
Affectation obligatoire au 1068	0,00 €	

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, décide d'affecter la somme de 194 844.99 € au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté) et la somme de 671 256.69 € au compte R001 (excédent d'investissement reporté) au titre du budget primitif 2017 du budget du HOUSSAY.**

## ■ COMMUNE : compte administratif 2016

Délibération 2017/03/04 :

Vu les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10/03/2016 approuvant le budget primitif 2016 de la commune, modifié par trois décisions modificatives les 07/07, 20/10 et 17/11/2016.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Katia HUBY, Adjointe chargée des finances pour présider la séance pendant le vote, et qui expose les conditions d'exécution du budget,

M. le Maire se retire de la salle du Conseil pour le vote,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour adopte le compte administratif du budget de la commune de l'exercice 2016, arrêté comme suit en euros :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	CA2016
D 011 Charges à caractère général	782 575,72
D012 Charges de personnel et assimilés	1 506 540,75
D014 Atténuations de Produits	0,00
D65 Autres charges de gest* courante	404 298,08
D66 Charges financières	68 828,55
D67 Charges exceptionnelles	3 558,73
042 op. d'ordre de transferts entre sections	265 389,43
023 Virement à la sect*n Investissement	
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 031 191,26</b>
RECETTES	CA2016
R002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00
R013 Atténuations de charges	62 752,55
R70 Produits de services	397 210,91
R73 Impôts et taxes	2 895 502,25
R74 Dotations Subventions et Participations	168 541,15
R75 Autres produits de gestion courante	16 476,56
R76 Produits Financiers	0,00
R77 Produits exceptionnels	45 584,63
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 586 068,05</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	CA2016
D001 déficit	
D 16 Emprunts et dettes assimilées	110 402,37
D20 Immobilisations incorporelles	18 038,27
D204 Subvent* d'équipements versées	673 612,44
D 21 Immobilisations corporelles	683 637,11
023 immobilisations en cours	0,00
013 subventions d'investissement reçues	0,00
D041 Opérations d'ordre patrimoniales	171 957,80
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 657 647,99</b>
RECETTES	CA2016
R 021 Virement de la sect* de fonctionnement	
R001 résultat d'investissement reporté	0,00
R 10 Dotations, fonds divers et réserves	85 079,17
R 13 Subventions d'investissement	34 464,27
R16 Emprunt	0,00
R20 Immobilisations incorporelles	0,00
R21 Immobilisations corporelles	28 478,99
R23 Immobilisations en cours	0,00
R040 Opérat* d'ordre de transf entre sect*	265 389,43
R041 Opération d'ordre patrimoniales	171 957,80
R024 Produits de cession d'immobilisation	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>585 369,66</b>

## ■ COMMUNE : compte de gestion 2016

Délibération 2017/03/05 :

*Un extrait du compte de gestion est inséré dans les documents distribués aux élus.*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et 2343-1 et 2,

Vu le budget primitif voté le 10/03/2016,

Vu les décisions modificatives de l'année 2016,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

L'Assemblée est informée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le receveur en poste à la Suze-sur-Sarthe, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, adopte le compte de gestion de l'exercice 2016, établi par le receveur dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

**■ COMMUNE : présentation des restes à réaliser et à recevoir 2016**
**Restes à réaliser en dépense**

Article	Crédits alloués BP2016	Crédits consommés BP2016	Objet	Fournisseurs	Montant restant engagé TTC
2031	29 428,39	1 914,00	Etude de faisabilité rénovation CCP	CAUE	3 000,00
			Etude de faisabilité bâtiment la poste et mairie	CAUE	3 000,00
			Comptage VL/PL sur RD51 aménagement rond point zone Noës et recherche diagnostic amiante	CONSEIL GENERAL	643,49
			Etude pour vérification solidité plancher bureau des élus mairie	LE BATI-MANS	4 440,00
20422	143 800,00	28 587,16	Participation financière pour raccord voirie aux logements rue des Colombes	UNION ET PROGRE	30 124,92
2051	16 478,33	15 164,27	logiciel BLES et mise en service - mairie	BERGER LEVRA	1 040,00
2128	172 416,55	136 867,35	Reprise mur cimetière	ETUDES ET CHANT	5 500,00
21318	532 298,00	33 954,24	Aménagement d'un kiosque place du 11 novembre	CHAMP LIBRE	15 177,60
			Réalisation 9 rampes béton avec treillis soudés école élémentaire	BREHIN LAURE	938,00
2151	1 463 728,00	240 599,56	MISION LEVEE TOPOGRAPHIQUE ET AVANT PROJET AMENAGEMENT ROUTIER ROUTE DE VOIVRES	IRPL	1 346,40
			Maitrise d'oeuvre aménagement routier et rond point ZA Noës	CABINET LOIS	17 385,05
			Mission SPS aménagement rond point et route départementale 51 Noës	SARL PIERRE	1 560,00
			Aménagmt routier paysager RD51 et requalif zone activités Vêquerie lot 1 voirie, voie verte signalis	EIFFAGE ET AB	342 125,36
			Tr condition Aménagmt routier paysager RD51 /requalif ZA Vêquerie lot 1 voirie, voie verte signalis	EIFFAGE ET AB	54 094,42
			Maitrise d'oeuvre améngmt routier paysager giratoire RD51 requalif ZA Vêquerie	CABINET LOIS	24 360,00
			lot3 Aménagement paysager ZA Noës	GIRAUD SA PAYSA	144 000,00
			Aménagement d'un giratoire et d'une voie verte RD51	GARCZYNSKI T	37 500,00
2152	54 300,00	25 116,87	Toumiquet et aménagement city stade	EAPS	2 558,40
21538	5 000,00	643,49	Dévolement réseaux eau potable sur RD51 futur giratoire Noës	SIDERM	14 066,58
			Extension réseau potable téléski	SIDERM	54 668,22
			Création branchement eau potable rond point RD51 Noës	SIDERM	1 680,14
			Remplacement poteau incendie rue de la Pointe	SIDERM	2 329,18
			Extension du réseau potable d'eau chemin de la Pierre	SIDERM	2 795,28
21534	213 255,36	70 682,04	Extension réseau électrique ZAC des Noës	ERDF DIRECTI	23 167,54
2158	16 000,00	4 684,32	MOTORISATION VANNE DE DECHARGE MOULIN	NOVEA TECHNOLOG	10 930,08
2184	20 493,72	7 407,95	Mange debout CCP	SEDI	1 391,40
2188	166 809,79	79 917,72	Volet roulant local animation	MIROITERIE L	694,80
			Cable alimentation avec transfo, cordon lumineux, raccord gaine isolation - Décoration Noël	CGE DISTIBU	400,00
<b>Total TTC</b>					<b>800 916,86</b>

Restes à recevoir en recette : néant

**■ COMMUNE : affectation des résultats**
**Délibération 2017/03/06 :**

En application de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget de la commune,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

	Investissement	fonctionnement
Dépenses	1 657 647,99	3 031 191,26
Recettes	585 369,66	3 586 068,05
Résultat de l'exercice	-1 072 278,33	554 876,79
Résultat précédent	591 009,42	4 356 439,12
Résultat cumulé	-481 268,91	4 911 315,91
Restes à réaliser en dépense	800 916,86	
Restes à réaliser en recette	0,00	
Affectation obligatoire au 1068	1 282 185,77	

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour décide d'affecter la somme de 3 629 130.14 € au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté), la somme de 481 268.91 € au compte D001 (Déficit d'investissement reporté) et la somme de 1 282 185.77 € au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé en recette d'investissement) au titre du budget primitif 2017 de la commune.**

## ■ ASSAINISSEMENT : compte administratif 2016

Délibération 2017/03/07 :

Vu les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10/03/2016 approuvant le budget primitif 2016 de l'assainissement,

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Katia HARDOUIN, Adjointe chargée des finances pour présider la séance pendant le vote, et qui expose les conditions d'exécution du budget,

M. le Maire se retire de la salle du Conseil pour le vote,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix, adopte le compte administratif de l'assainissement de l'exercice 2016, arrêté comme suit en euros :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Code	Dépenses	CA 2016
chapitre D 011	Charges à caractère général	780,00
chapitre D 66	Charges financières	-516,06
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	0,00
chapitre D 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	61 457,75
	Virement à la section d'investissement	0,00
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>61 721,69</b>
Code	Recettes	CA 2016
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
chapitre R 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	61 532,35
chapitre R 77	Produits exceptionnels	31 796,64
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>93 328,99</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Code	Dépenses	CA 2016
Chapitre D001		0,00
chapitre D 13	Subventions d'investissement reçues	31 796,64
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	0,00
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	0,00
chapitre D 23	Immobilisations en cours	17 468,55
chapitre D 27	Autres Immobilisations financières	52 249,85
chapitre D 041	Opérations d'ordre patrimoniales	61 457,75
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>111 515,04</b>
Code	Recettes	CA 2016
chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
chapitre R 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	61 457,75
chapitre R 041	Opérations d'ordre patrimoniales	0,00
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	128 138,91
chapitre R23	Immobilisations en cours	52 249,85
chapitre R27	Autres Immobilisations financières	52 249,85
	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>294 096,36</b>

## ■ ASSAINISSEMENT : compte de gestion 2016

Délibération 2017/03/08 :

*Un extrait du compte de gestion est inséré dans les documents distribués aux élus.*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et 2343-1 et 2,

Vu le budget primitif voté le 10/03/2016,

Vu les décisions modificatives de l'année 2016,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

L'Assemblée est informée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le receveur en poste à la Suze-sur-Sarthe, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget assainissement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix, adopte le compte de gestion de l'exercice 2016, établi par le receveur dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

## ■ ASSAINISSEMENT

Restes à réaliser 2016

Article	Crédit alloué BP2016	Crédits consommés BP 2016	Référence	Fournisseurs	Crédits reportés/FRS sur 2017
2315	63 241,13	22 960,10	Mise en sécurité poste plage	VEOLIA EAU	5 491,55
				<b>Total reporté</b>	<b>5 491,55</b>

Restes à recevoir 2016 : néant

## ■ ASSAINISSEMENT : affectation des résultats

*Délibération 2017/03/09 :*

En application de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget du service assainissement,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Assainissement 2016	Investissement	fonctionnement
Dépenses	111 515,04	61 721,69
Recettes	294 096,36	93 328,99
Résultat de l'exercice	182 581,32	31 607,30
Résultat précédent	-128 138,91	98 831,13
Résultat cumulé	54 442,41	130 438,43
Restes à réaliser en dépense	5 491,55	0,00
Restes à réaliser en recettes	0,00	0,00
Affectation obligatoire au 1068	0,00	
Disponible à affecter en recette de fonctionnement		130 438,43

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour décide d'affecter la somme de 130 438.43 € au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté), la somme de 54 442.41 € au compte R001 (excédent d'investissement reporté) au titre du budget primitif 2017 du service assainissement.**

## ■ PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : compte administratif 2016

*Délibération 2017/03/10 :*

Vu les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 10/03/2016 approuvant le budget primitif 2016,  
En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Katia HARDOUIN, Adjointe chargée des finances pour présider la séance pendant le vote, et qui expose les conditions d'exécution du budget,  
M. le Maire se retire de la salle du Conseil pour le vote,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix, adopte le compte administratif du budget des panneaux photovoltaïques de l'exercice 2016, arrêté comme suit en euros :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Code	Dépenses	CA 2016
chapitre D 011	Charges à caractère général	53,57
6135	Location mobilières : location du compteur électrique EDF	53,57
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers : bardage Frs Age de paille	0,00
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	0,00
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	0,00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>53,57</b>
Code	Recettes	CA 2016
chapitre R002	Excédent de fonctionnement	0,00
chapitre R 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 952,26
7011	Vente d'énergie - Electricité	1 952,26
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 952,26</b>

- PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : compte de gestion 2016

Délibération 2017/03/11 :

Un extrait du compte de gestion est inséré dans les documents distribués aux élus.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et 2343-1 et 2,

Vu le budget primitif voté le 12/03/2016,

Vu les décisions modificatives de l'année 2016,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

L'Assemblée est informée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le receveur en poste à la Suze-sur-Sarthe, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif des panneaux photovoltaïques.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix, adopte le compte de gestion de l'exercice 2016, établi par le receveur dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

- PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : restes à réaliser et à recevoir 2016 : néant

- PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : affectation des résultats

Délibération 2017/03/12 :

En application de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget de vente d'électricité du chalet écologique,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

	fonctionnement
Dépenses	53.57
Recettes	1 952.26
Résultat de l'exercice	1 898.69
Résultat précédent	2 440.62
Résultat cumulé	4 339.31

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, décide d'affecter la somme de 4 339.31€ au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté) au titre du budget primitif 2017 du budget des panneaux photovoltaïques du chalet écologique.**

## 1. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Présentation des orientations budgétaires pour 2017 sur diaporama.



## 2. LES BUDGETS 2017

- HOUSSAY : budget primitif 2017

### Délibération 2017/03/13 :

Vu les articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée les orientations budgétaires pour l'année 2017, les conditions de préparation du budget primitif, établi en conformité avec la nomenclature M14, et validé par la commission finances.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, adopte le budget primitif du Domaine du HOUSSAY de l'exercice 2017 arrêté comme suit, dont l'édition détaillée a été distribuée aux élus :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses		CA 2016	BP 2017		
Chap D011	Charges à caractère général	111 765,63 €	213 490,00 €		
Chap D012	Charges de personnel et frais assimilés	191 187,40 €	278 800,69 €		
Chap D65	Autres charges de gestion courante	2 946,21 €	6 500,00 €		
Chap D66	Charges financières	634,80 €	3 000,00 €		
Chap D67	Charges exceptionnelles	710,40 €	4 700,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>307 244,44 €</b>	<b>506 490,69 €</b>		
Recettes		CA 2016	BP 2017		
Chap R002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	194 844,99 €		
Chap R70	Produits des services et ventes diverses	130 689,59 €	44 000,00 €		
Chap R74	Dotations, subventions et participations	195 135,06 €	227 595,70 €		
Chap R75	Autres produits de gestion courante	47 236,91 €	40 000,00 €		
Chap R77	Produit exceptionnels divers	962,93 €	50,00 €		
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>374 024,49 €</b>	<b>506 490,69 €</b>		
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses		CA 2016	RAR	BP 2017	BP2017+RAR
Chap D041	Opérations d'ordre patrimoniales	0,00 €	0,00 €	7 558,72 €	7 558,72 €
Chap D13	Subventions d'investissement reçues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap D16	Emprunts et dettes assimilées	21 241,23 €	0,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €
Chap D20	Immobilisations incorporelles	8 702,20 €	1 392,00 €	7 100,00 €	8 492,00 €
Chap D21	Immobilisation corporelles	106 308,51 €	38 888,76 €	774 222,00 €	813 110,76 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>136 251,94 €</b>	<b>40 280,76 €</b>	<b>816 880,72 €</b>	<b>857 161,48 €</b>
Recettes		CA 2016	RAR	BP 2017	BP2017+RAR
Chap R001	Solde d'exécution section d'invest. reporté	0,00 €	0,00 €	671 256,69 €	671 256,69 €
Chap R10	Dotations, fonds divers et réservés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap R13	Subventions d'investissement	577 627,28 €	0,00 €	178 346,07 €	178 346,07 €
Chap R041	Opérations d'ordre patrimoniales	0,00 €	0,00 €	7 558,72 €	7 558,72 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>577 627,28 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>857 161,48 €</b>	<b>857 161,48 €</b>

- Travaux d'aménagement de l'accueil et de réhabilitation des sanitaires du Houssay,

Validation de la phase APD (Avant Projet Définitif)

### Délibération 2017/03/14 :

M. le Maire expose à l'Assemblée,

La commune a signé en 2015 une convention d'objectifs avec le CAUE de la Sarthe qui a réalisé une étude de faisabilité technique et financière pour la réhabilitation et construction neuve de blocs sanitaires et d'un espace d'accueil au Domaine du Houssay avec une restitution sous forme d'esquisse.

La commune a retenu le cabinet d'architectes « Pièces montées » pour assurer la maîtrise d'œuvre.

Après plusieurs mois d'échanges, de réflexions, entre la commission et Pièces montées, la partie avant-projet sommaire est passée à la phase d'avant-projet définitif.

L'estimation prévisionnelle du projet s'élève à 573 078.75 € HT soit 687 694.50 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, valide la phase APD.**

## ■ COMMUNE : budget primitif 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	BP 2017	CA2016
D 011 Charges à caractère général	998 456,00	782 575,72
D012 Charges de personnel et assimilés	1 645 370,00	1 506 540,75
D014 Atténuations de Produits	0,00	0,00
D65 Autres charges de gest <sup>e</sup> courante	455 074,86	404 298,08
D66 Charges financières	85 000,00	68 828,55
D67 Charges exceptionnelles	1 508 920,34	3 558,73
042 op. d'ordre de transferts entre sections	379 000,00	265 389,43
023 Virement à la sect <sup>o</sup> n Investissement	1 945 239,63	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 017 060,83</b>	<b>3 031 191,26</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES	BP 2017	CA2016
R002 Résultat de fonctionnement reporté	3 629 130,14	0,00
R013 Atténuations de charges	29 000,00	62 752,55
R70 Produits de services	418 350,69	397 210,91
R73 Impôts et taxes	2 855 516,00	2 895 502,25
R74 Dotations Subventions et Participations	75 064,00	168 541,15
R75 Autres produits de gestion courante	10 000,00	16 476,56
R76 Produits Financiers	0,00	
R77 Produits exceptionnels	0,00	45 584,63
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 017 060,83</b>	<b>3 586 068,05</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	RAR 2016	BP 2017	CA2016
D001 déficit		481 268,91	
D16 Emprunts et dettes assimilés	0,00	114 000,00	110 402,37
D20 Immobilisations incorporelles	12 123,49	46 111,49	18 038,27
D204 Subvent <sup>o</sup> d'équipements versées	30 124,92	208 470,99	673 612,44
D21 Immobilisations corporelles	758 668,45	2 894 724,01	683 637,11
023 immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
013 subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
D041 Opérations d'ordre patrimoniales	0,00	0,00	171 957,80
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>800 916,86</b>	<b>3 744 575,40</b>	<b>1 657 647,99</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES	RAR 2016	BP 2017	CA2016
R 021 Virement de la sect <sup>o</sup> de fonctionnement		1 945 239,63	
R001 résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
R 10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 420 185,77	85 079,17
R 13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	34 464,27
R16 Emprunt	0,00	0,00	0,00
R20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
R21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	28 478,99
R23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
R040 Opérat <sup>o</sup> d'ordre de transf entre sect <sup>o</sup>	0,00	379 000,00	265 389,43
R041 Opération d'ordre patrimoniales	0,00	0,00	171 957,80
R024 Produits de cession d'immobilisation	0,00	150,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>3 744 575,40</b>	<b>585 369,66</b>

✓ **Subvention versée au budget primitif 2017 du CCAS**

Délibération 2017/03/15 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée que le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale a voté son budget primitif le 18/01/2017 qui dégage une subvention de fonctionnement pour l'équilibre de 15 614.28 €.

Cette somme est inscrite au budget primitif 2017 de la commune, article 657362.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :**

- **décide de verser une subvention de fonctionnement au budget primitif 2017 du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SPAY, d'un montant de 15 614.28 €,**
- **décide d'inscrire cette somme au budget primitif 2017 de la commune, article 657362.**

✓ **Subvention versée au budget primitif 2017 du Houssay**

Délibération 2017/03/16 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée que le budget primitif 2017 du Houssay s'équilibre par une subvention de fonctionnement de 227 595.70 € et une subvention d'investissement de 178 346.07 €.

Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2017 de la commune, article D 65737 et D204171 versées sur le budget annexe du Houssay.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :**

- **décide de verser sur le budget primitif 2017 du Houssay une subvention de fonctionnement de 227 595.70 € et une subvention d'investissement d'un montant de 178 346.07 €,**
- **décide d'inscrire au budget primitif 2017 de la commune, la somme de 227 595.70 € à l'article D 65737 et la somme de 178 346.07 € à l'article D 20417.**

✓ **Subventions versées aux écoles de la commune pour l'année 2017**

Délibération 2014/03/17 :

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il est proposé de verser une subvention aux écoles de la commune pour participer au projet pédagogique de l'année scolaire 2016/2017 et pour l'achat de timbres-poste. Ce montant est inscrit au budget primitif 2017 de la commune sur le compte 65748.

	<b>Ecole élémentaire</b>	<b>École maternelle</b>
Projet pédagogique (spectacle)	/	600.00
Achat timbres poste	70.00	50.00
Montant total	70.00	650.00

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, décide de verser une subvention d'un montant de 70.00 € à l'école élémentaire et une subvention d'un montant de 650.00 € à l'école maternelle de la commune au titre de l'année scolaire 2016/2017.**

**Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2017 de la commune à l'article D 65748.**

✓ **Vote des taux des taxes directes communales pour l'année 2017**

*Délibération 2017/03/18 :*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2311-1 et suivants, L2312-1 et suivants, L2331-3,

Après avoir présenté le budget primitif 2017 de la commune,

Vu l'avis de la commission finances,

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances propose une augmentation de 1% des taux de la taxe d'habitation, taxe foncière non bâtie et taxe foncière bâtie, comme indiqués ci-dessous :

Produit des taxes directes locales avec une augmentation du taux de 1%

	2017		
	bases 2016	taux (+1%)	produit
Taxe Habitation	2 573 717	10,67	274 616
Taxe Foncier bâti	4 066 319	11,11	451 768
Taxe Foncier non bâti	82 572	24,05	19 859
Produit attendu TH+TF			746 242

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 19 voix pour, 2 abstentions (Nathalie MONCEAU, Manuela PIOU) et 1 voix contre (Ludovic LEGENDRE) vote les taux des trois taxes directes communales définies ci-dessus pour l'année 2017.

✓ **Indemnités des élus**

*Délibération 2017/03/19 :*

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux élus étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Considérant les modifications suivantes :

- les indemnités du maire sont fixées automatiquement au taux plafond à compter du 1<sup>er</sup> février 2016, sauf délibération contraire telle qu'elle a été votée le 02/06/2016,
- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonctions, de 1015 à 1022,
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6 % au 1<sup>er</sup> février 2017,
- suppression du régime de retenue à la source dès janvier 2017,

M. le Maire rappelle que les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués sont fixées en pourcentage de « l'indice brut terminal de la fonction publique ».

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints et conseillers délégués comme suit avec une augmentation de 5% :

Pour rappel, en début de mandat, les taux appliqués avaient fait l'objet d'une diminution d'une moyenne de 25% par au taux plafond.

	Maire	Adjoints	Conseillers Délégués
Nombre	1	6	5
Taux	30.45%	11,55%	2,10%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, fixe le taux des indemnités de fonction comme indiqué ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

✓ **Ressources humaines**

*Délibération 2017/03/20 :*

M. le Maire expose à l'Assemblée que suite au départ d'un adjoint technique fin juillet (non titularisation au 01/08/2016), le conseil municipal avait décidé de recruter un agent contractuel le temps d'effectuer les démarches de recrutement.

Le poste occupé concerne des missions polyvalentes d'entretien sur la base de loisirs.

Il est demandé une prolongation du contrat afin de permettre une intégration au 1<sup>er</sup> octobre 2017, soit pour une période du 31/03 au 30/09/2017.

Rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique, à temps complet.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour mandate M. le Maire pour procéder au recrutement mentionné ci-dessus.**

✓ **Vote du budget primitif 2017 de la commune**

*Délibération 2017/03/21 :*

Vu les articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée les orientations budgétaires pour l'année 2017, les conditions de préparation du budget primitif, établi en conformité avec la nomenclature M14, et validé par la commission finances.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour, 1 abstention (Joëlle BRUNET) et 1 voix contre (Marc GABAY), adopte le budget primitif de la commune de l'exercice 2017 arrêté comme suit, dont l'édition détaillée a été distribuée aux élus.**

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	7 017 060.83	7 017 060.83
INVESTISSEMENT	3 744 575.40	3 744 575.40
TOTAL	10 761 636.23	10 761 636.23

- ASSAINISSEMENT : budget primitif 2017

*Délibération 2017/03/22 :*

Vu les articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée les orientations budgétaires pour l'année 2017, les conditions de préparation du budget primitif, établi en conformité avec la nomenclature M49, et validé par la commission finances.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, adopte le budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2017 arrêté comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Code	Dépenses	CA 2016	BP 2017
chapitre D011	Charges à caractère général	780,00	139 428,88
chapitre D66	Charges financières	-516,06	1 384,00
chapitre D67	Charges exceptionnelles	0,00	100,00
chapitre D042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	61 457,75	71 352,41
	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>61 721,69</b>	<b>212 265,29</b>
Code	Recettes	CA 2016	BP 2017
chapitre R002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	130 438,43
chapitre R70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	61 532,35	50 030,22
chapitre R77	Produits exceptionnels	31 796,64	31 796,64
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>93 328,99</b>	<b>212 265,29</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Code	Dépenses	CA 2016	RAR	BP 2017
Chapitre D001	Déficit	0,00		0,00
chapitre D13	Subventions d'investissement reçues	31 796,64		31 796,64
chapitre D16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00		10 000,00
chapitre D20	Immobilisations incorporelles	0,00		100,00
chapitre D21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
chapitre D23	Immobilisations en cours	17 468,55	5 491,55	78 406,63
chapitre D27	Autres Immobilisations financières	52 249,85		13 067,77
chapitre D041	Opérations d'ordre patrimoniales	61 457,75	0,00	479 655,70
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>111 515,04</b>	<b>5 491,55</b>	<b>618 518,29</b>
Code	Recettes	CA 2016	RAR	BP 2017
chapitre R001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	54 442,41
chapitre R040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	61 457,75	0,00	71 352,41
chapitre R041	Opérations d'ordre patrimoniales	174 618,17	0,00	479 655,70
chapitre R10	Dotations, fonds divers et réserves	128 138,91	0,00	0,00
chapitre R23	Immobilisations en cours	52 249,85	0,00	0,00
chapitre R27	Autres Immobilisations financières	52 249,85	0,00	13 067,77
	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>294 096,36</b>	<b>0,00</b>	<b>618 518,29</b>

▪ **PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : budget primitif 2017**

Délibération 2017/03/23 :

Vu les articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée les orientations budgétaires pour l'année 2017, les conditions de préparation du budget primitif, établi en conformité avec la nomenclature M49, et validé par la commission finances.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, adopte le budget primitif des panneaux photovoltaïques du chalet écologique de l'exercice 2017 arrêté comme suit, dont l'édition détaillée a été distribuée aux élus.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Code	Dépenses	CA 2016	BP 2017
chapitre D 011	Charges à caractère général	53,57	260,00
6135	Location mobilières : location du compteur électrique EDF	53,57	60,00
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers : bardage Frs Age de paille	0,00	200,00
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	0,00	5 879,31
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	0,00	5 879,31
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>53,57</b>	<b>6 139,31</b>
Code	Recettes	CA 2016	BP 2017
chapitre R002	Excédent de fonctionnement	0,00	4 339,31
chapitre R 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 952,26	1 800,00
7011	Vente d'énergie - Electricité	1 952,26	1 800,00
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 952,26</b>	<b>6 139,31</b>

**2. Urbanisme :**

**a. Dépôt d'un permis de construire pour les travaux d'aménagement de la mairie et les travaux d'aménagement de l'accueil et de réhabilitation des sanitaires du Houssay**

**Travaux d'aménagement de la mairie**

Délibération 2017/03/24 :

M. le Maire expose à l'Assemblée,

Considérant le projet de travaux d'aménagement de la mairie, avec pour projet de réaménager le bâtiment de l'ancienne poste,

Considérant que ce projet nécessite le dépôt d'un permis de construire,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour et 1 voix contre (Marc GABAY), autorise M. le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation des travaux.**

**Travaux d'aménagement de l'accueil et de réhabilitation des sanitaires du Houssay**

Délibération 2017/03/25 :

M. le Maire expose à l'Assemblée,

Considérant le projet de travaux d'aménagement de l'accueil et de réhabilitation des sanitaires du Houssay,

Considérant que ce projet nécessite le dépôt d'un permis de construire,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, autorise M. le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation des travaux.**

**b. Avenant à la convention de participation financière pour l'extension réseau d'eau potable pour le projet de télési suite à une modification du montant des travaux qui est moins élevé que prévu.**

Délibération 2017/03/26 :

M. le Maire expose à l'Assemblée,

Le 21/04/2016, le conseil municipal s'est engagé à réaliser des travaux d'extension du réseau d'eau potable suite à l'aménagement d'un télé ski nautique au lieu-dit la Pièce du milieu.

Il avait été convenu, en vertu de l'article L.332-8 du code de l'urbanisme, la prise en charge par le bénéficiaire d'une autorisation d'urbanisme, le financement de cet équipement public.

Considérant que la société PRIMAGAZ n'a pas donné de suite à la proposition de raccordement,

Considérant que une réduction du montant des travaux (initialement, la délibération mentionnait un montant prévisionnel de 54 668.22 € TTC, la facture est d'un montant de 48 217.63 € TTC),

En conséquence, un avenant sera passé avec la SARL WAKE PARADISE 72 représentée par Maxime DESHAYES, afin de mentionner le montant définitif des travaux de 48 217.63 € TTC.

Une participation de 50% de ces travaux sera à la charge de la SARL WAKE PARADISE 72.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix, autorise M. le Maire à signer un avenant comme indiqué ci-dessus.**

**c. Nom de rue dans lotissement Villa Plaisance**

Délibération 2017/03/27 :

M. le Maire expose à l'Assemblée,

La commission urbanisme en réunion du 26/11/2016, a proposé de donner le nom de la nouvelle rue du lotissement Villa Plaisance à savoir : Rue des Rouges gorges.

Le plan de cette rue avec les numéros des 22 logements est annexé à la délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, valide le nom de rue tel qu'il est proposé ci-dessus.**

**d. Convention avec la Fédération départementale de groupements de défense contre les organismes nuisibles.**

Délibération 2017/03/28 :

M. le Maire expose à l'Assemblée,

Il est proposé de signer une convention avec la Fédération départementale de groupements de défense contre les organismes nuisibles de la Sarthe (FDGDON 72) ayant pour objectif de missionner la FDGDON 72 pour organiser, coordonner et contrôler, tout au long de l'année, la lutte contre les organismes aquatiques nuisibles classés en catégorie 1 (ragondins et rats musqués).

La commune règlera annuellement à la FDGDON 72 une prestation selon les critères suivants : 0.15 € par habitant, 0.06 € par hectare, 0.002 € par mètre linéaire de rive. (Pour information montant 2016 : 558.49 €)

Durée de la convention : un an renouvelable.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, mandate M. le Maire pour signer cette convention.**

**e. Présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire**

**A compter du 08/02/2017**

N° DIA	Adresse du terrain	Références cadastrales	Superficie	Exercé	
				Oui	non
17Z0002	La Grande Pièce	AL 90 AL 94 indivise chemin d'accès	5240 275		X

### 3. Travaux

**f. Lancement de la procédure de consultation au titre de la procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de l'accueil et de réhabilitation des sanitaires du Houssay,**

Délibération 2017/03/29 :

M. le Maire expose à l'Assemblée,

La commune a signé en 2015 une convention d'objectifs avec le CAUE de la Sarthe qui a réalisé une étude de faisabilité technique et financière pour la réhabilitation et construction neuve de blocs sanitaires et d'un espace d'accueil au Domaine du Houssay avec une restitution sous forme d'esquisse.

Par délibération en date du 7 juillet 2016, le conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecte « Pièces Montées ». La commission Houssay et les membres du jury ont travaillé sur la phase esquisse, avant-projet et la phase avant-projet définitif.

Le document de consultation des entreprises est en cours d'élaboration et le lancement de l'appel d'offres pour les travaux devrait se dérouler au cours du mois d'avril pour une notification du marché de travaux au mois de juin pour un commencement des travaux au cours du mois d'octobre et une réception de travaux fin mars afin d'ouvrir le camping au 15 avril 2018.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour autorise le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises et signer toutes les pièces afférentes à cette consultation.**

**g. Lancement de la procédure de consultation au titre de la procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de la place du 11 novembre,**

Délibération 2017/03/30 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que le cabinet d'architecte « Champ libre » a été missionné en novembre 2015 comme maître d'œuvre pour le réaménagement de la place du 11 novembre. (Démolition de la grange et de la maison avec création d'un kiosque et aménagement paysager du site).

Champ libre a retravaillé le dossier d'avant-projet avec les élus et la phase PRO sera validée dans les prochains jours pour une consultation des entreprises au cours du mois d'avril avec notification du marché de travaux en mai avec un commencement de travaux en juin et une réception des travaux à la fin du mois d'août 2017.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour, 4 voix contre (Marc GABAY, Joëlle BRUNET, Jean-Luc HUVELINE, Christophe VAUMORON) autorise le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises et signer toutes les pièces afférentes à cette consultation.**

**h. Lancement de la procédure de consultation au titre de la procédure adaptée pour les travaux d'aménagement sécuritaire et urbain de la route de Voivres et aménagement du giratoire des Ajoncs**

Délibération 2017/03/31 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que la société IRPL basée sur le Mans a été missionnée au cours de l'année 2016 pour réaliser un avant-projet pour le réaménagement de la route de voivres en deux tranches. Une première tranche de travaux en 2017 qui va du rond-point Louis GAZON jusqu'au rond-point en intégrant l'aspect de sécurisation de cette voie en limitant la vitesse et sécuriser les piétons avec l'aménagement de trottoirs accessibles aux personnes handicapées. Une seconde tranche de travaux à partir du rond-point du café de la gare jusqu'au carrefour de l'église avec aménagement de la place de la mairie. Il s'agira de créer une voie mixte en donnant la priorité aux piétons cycles 2017.

La société IRPL a fait une restitution au comité de pilotage le 6 décembre et les élus ont validé l'esquisse N°2. La société IRPL a réalisé une estimation prévisionnelle des travaux pour les deux tranches :

Tranche N°1 : 193 200€ TTC pour l'année 2017.

Tranche N°2 : 332 400€ TTC pour l'année 2018.

La société IRPL a été missionnée au début de l'année 2017 pour une mission de maîtrise d'œuvre afin de lancer une consultation des entreprises dans les prochaines semaines avec une mission complémentaire de travailler sur le projet d'aménagement du rond-point des ajoncs qui sera intégrer dans le marché de travaux de la tranche N°1 pour un montant prévisionnel de travaux de 50 000€ TTC (travaux prévus au DOB 2017). Ces travaux s'inscrivent dans la continuité des travaux de la route de voivres.

Les travaux pour la tranche N°1 devraient débiter en septembre 2017.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour autorise le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises et signer toutes les pièces afférentes à cette consultation.**



**i. Lancement de la procédure de consultation au titre de la procédure adaptée pour les travaux de réaménagement de la cour de l'école élémentaire**

Délibération 2017/03/32 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que la société IRPL basée sur le Mans a été missionnée au début de l'année 2017 comme maître d'œuvre pour le réaménagement de la cour de l'école primaire qui consistent à reprendre les enrobés et bordures et délimiter de nouveaux espaces de jeux et de convivialité ( mise en place de bancs, marelles au sol, création d'une nouvelle aire de jeux, parcours de jeux de billes, création d'un espace potager, requalification du revêtement du terrain de foot et de basket et de l'aire de jeu dédié aux tables ping-pong qui seront remplacées). Ces travaux devront impérativement se dérouler au cours du mois de juillet et août de l'année 2017.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour autorise le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises et signer toutes les pièces afférentes à cette consultation.**

**j. Demande de subvention au titre du produit des amendes de police pour travaux de voirie**

Délibération 2017/03/33 :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police de circulation routière est répartie entre les Communes et groupements de communes de moins de 10 000 habitants détenant la totalité de la compétence en matière de voiries communales, de transports en communes et de parcs de stationnement.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

-Création d'un parking hors chaussé d'une surface de 200 m2 environ en face du cimetière afin de sécuriser l'accès des piétons au cimetière.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 14 485€ HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour :**

**- Décide de réaliser les travaux d'aménagement d'un parking hors chaussée en face du cimetière pour un montant prévisionnel de 14 485€ HT**

**- S'engage à réaliser ces travaux sur l'année 2017 et les inscrits au budget de la commune en section d'investissement,**

**- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Sarthe au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations susvisée**

**4. Affaires scolaires : Lancement de la procédure de consultation au titre de la procédure adaptée pour la fourniture de repas au restaurant scolaire**

Délibération 2017/03/34 :

M. le Maire expose à l'Assemblée,

Le contrat de fournitures de repas au restaurant scolaire arrive à échéance en juin 2017.

Il convient de lancer une consultation pour la prestation de fourniture de repas au restaurant scolaire pour les années scolaires 2017/2018 et 2018/2019.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, autorise le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises et signer toutes les pièces afférentes à cette consultation.**

**5. Communauté de communes du Val de Sarthe : Dossiers en cours**

Présentation des dossiers en cours.

**6. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2017**

Le procès-verbal du conseil municipal du 26/01/2017 est approuvé par 21 voix pour et une abstention (Joëlle BRUNET).

**7. Divers**

Néant

Séance levée à 22h35.